



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Situation des associations en 2024 »

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : pluri annuelle

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), direction des statistiques d'entreprises, division enquêtes thématiques et études transversales

Au cours de sa réunion du 03/10/24, la commission « entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête « Situations des associations en 2024 ». Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

Objectifs : L'enquête « Situation des associations en 2024 » a pour objectif de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations, qu'elles relèvent de la loi 1901 ou du droit local (associations d'Alsace-Moselle), exerçant une activité au cours de l'année, quel que soit le domaine d'activité et qu'elles emploient ou non des salariés.

Elle permet notamment d'estimer le nombre d'associations actives par domaine d'activité, d'évaluer le nombre de leurs adhérents, et leurs ressources financières et humaines.

Historique et contexte : Il s'agit de la reconduction d'une enquête déjà menée en 2014 et 2019. L'enquête réalisée en 2014 constituait une première pour la statistique publique, qui n'avait jamais enquêté directement les acteurs associatifs. Elle répondait notamment à une des recommandations essentielles du rapport « Connaissance des associations » du Cnis publié en décembre 2010.

Place dans le dispositif statistique et concertation : L'enquête est la seule source de la statistique publique produisant des données statistiques homogènes sur l'ensemble du champ, en incluant les associations non employeuses. Un comité de concertation a été réuni en 2023 et en 2024. Il a ré-examiné le questionnaire de l'enquête et permis d'orienter les modifications à y apporter. Y ont participé des acteurs du monde associatif, des universitaires spécialistes, des acteurs représentatifs comme le Mouvement associatif, le Réseau national des maisons des associations (RNMA), France bénévolat, ESS France, des représentants de l'État, les services statistiques ministériels concernés. Les diverses organisations syndicales de salariés et d'employeurs ont été contactées. Tous les participants sont tenus informés des avancées de la préparation de l'enquête.

Questionnaire et collecte : La collecte est prévue au quatrième trimestre 2025. Des contacts sont envisagés en pré-collecte ou en post-collecte entre mai 2025 et avril 2026. Les temps de réponse médian déclarés lors de l'enquête de 2019 sont de 75 minutes pour les associations employeuses et 60 minutes pour les non-employeuses. La taille de l'échantillon sera probablement comparable à celle de l'enquête de 2019 (17 000 associations employeuses et 17 000 associations non employeuses).

Utilisateurs et diffusion : Les comptes nationaux en base 2020 ont intégré les résultats de l'enquête réalisée en 2019, revoyant ainsi sensiblement à la hausse la valeur ajoutée des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, compte S15) et complétant le périmètre du secteur institutionnel des entreprises non financières (compte S11).

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), ainsi que les services statistiques ministériels de la Culture, du Travail, de la Santé et des Solidarités, et de l'Éducation utilisent ces données, tout comme le milieu associatif organisé, les chercheurs et les élus. Les premières publications sont prévues en décembre 2026 (Insee Première) et janvier 2027 (Insee Résultats), l'archivage de l'enquête en interne et au CASD en avril 2027.

Remarques en commission : L'enquête a suscité plusieurs interventions en commission soulignant son utilité, par exemple pour les comptes de l'environnement, son importance pour la connaissance des associations en particulier les non-employeuses, le nombre d'adhérents et les ressources et dépenses (soulignée par un avis du CESE). Sa pérennisation et sa régularité ont été souhaitées car elle n'a pas eu lieu depuis 6 ans ; la mesure de la situation post-COVID est très attendue.

Le Président émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour 5 ans.

L'opportunité est accordée pour l'occurrence de l'enquête « Situation des associations en 2024 »,
soit pour la collecte 2025-2026